



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**

Luxembourg, le 29 mars 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances concernant le futur siège de l'Autorité bancaire européenne (ABE).

Dans le sillage de la visite du ministre des finances français à Dublin lundi dernier, divers médias ont repris à leur compte l'hypothèse d'un déménagement de l'ABE - actuellement installée à Londres - à Francfort. D'après la presse, cela déplairait fortement aux autorités françaises plaidant pour une déconcentration du modèle de surveillance financier européen actuel.

C'est dans ce contexte que j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de la position française quant au siège futur de l'ABE ?
- Monsieur le Ministre a-t-il déjà exprimé son souhait de voir déménager l'ABE au Luxembourg ? Dans l'affirmative, comment juge-t-il les chances du Luxembourg pour accueillir l'ABE ? A défaut, quelles en sont les raisons ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances



Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 81cxc6cc9

Luxembourg, le 24 avril 2017

**Concerne :** Question parlementaire n° 2873 du 29 mars 2017 de Monsieur le Député Laurent Mosar concernant le futur siège de l'Autorité bancaire européenne (ABE)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA



**Réponse du Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n° 2873  
du 29 mars 2017 de Monsieur le Député Laurent Mosar**

- Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de la position française quant au siège futur de l'ABE ?

Le gouvernement n'a pas été informé officiellement de la position française, la centralisation des candidatures et déclarations d'intérêt se faisant par les services du Président Tusk.

- Monsieur le Ministre a-t-il déjà exprimé son souhait de voir déménager l'ABE au Luxembourg ? Dans l'affirmative, comment juge-t-il les chances du Luxembourg pour accueillir l'ABE ? A défaut, quelles en sont les raisons ?

Le gouvernement a fait part de son souhait de voir déménager l'ABE à Luxembourg, comme il fut d'ailleurs rapporté aussi dans les médias. Le gouvernement est prêt à accueillir l'ABE, conformément notamment à l'article 10 de la décision des représentants des gouvernements des Etats membres sur l'installation provisoire des institutions du 8 avril 1965, décision rappelée par le protocole No.6 sur la fixation des sièges des institutions et certains organes, organismes et services de l'Union européenne.

L'écosystème qui existe à Luxembourg en tant que capitale européenne et place financière internationale, ainsi que l'environnement multilingue et multiculturel, avec l'accès aux écoles européennes et internationales, ainsi que la position géographique du Grand-Duché sont des facteurs qui plaident en faveur de Luxembourg et le gouvernement défendra comme toujours avec détermination les intérêts du pays.